

Démarche participative – Quartier des Fleurettes

Compte rendu - Cinquième séance du groupe d'accompagnement, 14 novembre 2016

20h00, Maison de Quartier Sous-Gare

Accueil

Philipp Schweizer (PS) souhaite la bienvenue aux participants pour cette 5ème et dernière séance du groupe d'accompagnement. Il prie les participants de signer la liste de présence.

PS présente l'ordre du jour :

1. Accueil, liste de présence
2. Rappel du parcours réalisé
3. Présentation de l'avancement du projet d'aménagement des espaces publics
4. Déambulation libre autour du plan de projet et échanges entre participants
5. Questions et discussions (autour du plan) ; derniers échanges avec le groupe d'accompagnement en vue de la présentation du projet à la délégation municipale
6. Identification sur le plan des espaces publics à travailler sous l'angle des usages lors de l'atelier du printemps 2017
7. Divers

Rappel du parcours réalisé

PS présente le calendrier du projet et les différentes itérations qui ont eu lieu entre la conception du projet des espaces publics et la démarche participative. Le prochain 2 décembre la délégation municipale du Pôle Gare se réunira pour prendre connaissance du projet tel qu'il est présenté ce jour, sous réserve des éventuelles modifications issues des discussions qui suivront.

PS passe la parole à Emmanuel Graz (EG) du bureau Hüsler & associés pour la présentation de l'état actuel du projet d'aménagement des espaces publics.

Présentation de l'avancement du projet d'aménagement des espaces publics

EG présente l'avancement du projet autour d'un plan au 1/250, afin de pouvoir montrer les détails. Il présente principalement les trois thèmes suivants : les têtes du quartier (entrées/sorties du quartier), les places, ainsi que les rues et placettes.

Les trois têtes du quartier :

Les concepteurs utilisent le même vocabulaire urbanistique pour les différentes entrées du quartier. Ils proposent de mettre un seuil, des panneaux de signalisation et un « tapis » au sol, soit une surface d'un revêtement autre que du goudron. Ils proposent ici de mettre des pavés. Le débordement de pavés permettra de rétrécir visuellement la chaussée et d'enlever la perception routière. Une bande en enrobé sera maintenue en marge dans le but de faciliter les déplacements (personnes à mobilité réduite, poussettes, etc.). La tête est du quartier est plus complexe que les autres car elle joue un double rôle : c'est d'une part l'entrée dans le quartier des Fleurettes et d'autre part dans l'avenue du Mont-d'Or. La courbure de la route y sera légèrement modifiée pour freiner les voitures et faciliter la cohabitation des différentes vitesses et des différents usagers.

Les places :

La place en haut de Fontenay présente une dénivellation de 1m80 entre les points le plus haut et le plus bas. Elle sera donc aménagée avec des pas-d'âne d'environ 15cm de hauteur. Les distances entre les marches ne seront pas les mêmes partout, afin de créer des espaces suffisamment larges pour accueillir des activités tout en assurant un passage aisé des piétons et une bonne lecture de la place. Un maximum de la surface au sol devrait être perméable.

La partie haute de la place sud (croisement ch. des Fleurettes et ch. de Fontenay) sera également aménagée en pas-d'âne, avec le même principe d'élargissement entre les marches.

Les rues et placettes :

Un canal de circulation pour les véhicules sera maintenu dans chaque rue mais sera ponctué de séquences pavées pour casser l'aspect rectiligne et l'esprit routier de ces espaces. Depuis la dernière présentation, quelques modifications ont été faites sur le chemin du Mont-Tendre, afin de casser l'aspect rectiligne. Le principe reste toujours le même : les différents éléments sont aménagés en quinconce pour ralentir la circulation. De plus, les éléments végétaux amènent une autre ambiance.

Au chemin des Fleurettes, l'emplacement de la placette a été légèrement déplacé à cause des conduites électriques. Elle a toutefois été agrandie pour atteindre 12m de long et 6m de large et pourra accueillir trois arbres. Un stationnement vélo et quelques places de parc pour des voitures sont prévus du côté du mur de soutènement. Les places de stationnement initialement prévues devant les avant-jardins inscrits à l'inventaire du patrimoine ont été déplacées du côté nord de la chaussée, en concordance avec les remarques émises par les habitants lors de la précédente séance du groupe d'accompagnement (GA).

Dans la partie ouest du Chemin des Fleurettes, une série de bâtiments ont un rez-de-chaussée avec des vitrines et portes d'entrées directement sur la rue. Le projet tient compte des caractéristiques de ces bâtiments et assure un passage de 1m50 de large entre les places de parc et les façades des bâtiments.

Quant à l'arborisation, un seul changement a été fait : la plantation d'arbres au chemin du Reposoir n'est pas possible à cause de la présence d'un grand nombre de réseaux souterrains. La coordination avec le sous-sol est à l'heure actuelle quasiment terminée, et, de manière générale, les arbres présentés lors de l'avant-projet ont pu être maintenus à l'exception de ceux du chemin de Reposoir. Le choix des espèces sera fait en collaboration avec le service des parcs et domaines (SPADOM).

Déambulation libre autour du plan du projet et échanges entre participants. Questions et discussion (autour du plan) ; derniers échanges avec le groupe d'accompagnement en vue de la présentation du projet à la délégation municipale

Les participants regardent le plan en détail, avec des explications d' EG.

- Un participant remarque qu'il y a un déséquilibre entre l'est et l'ouest du quartier.

EG répond qu'il y a en effet, plus de changements prévus sur le chemin de Fontenay car il y a d'une part plus d'espace libre à disposition et, d'autre part, la nécessité de prendre des mesures de ralentissement pour assurer le changement de régime (zone 30km/h à zone de rencontre 20km/h). La place au bas de Fontenay a pour but de lier les deux parties du quartier. La plantation des arbres, quant à elle, est dépendante de nombreuses contraintes. Il n'est notamment pas possible de planter des nouveaux arbres trop près d'arbres existants. Le projet prévoit la possibilité d'implanter un espace pour accueillir du stationnement vélo couvert (bikehangar) sur le chemin des Epinettes, en lieu et place de l'une des cases de stationnement. Toutefois cette option n'est pas définitive et sera plus finement étudiée par la suite, dans le cadre d'échanges en cours entre la Ville de Lausanne et l'association *Mobilidée*.

- Quel est l'état actuel de la planification de la voie verte ?

EG répond que la voie verte va croiser l'avenue Marc-Dufour et ensuite traverser le quartier sur le chemin du Mont-Tendre, puis par la petite traverse étroite qui permet de rejoindre le chemin des Epinettes. C'est une variante à court terme. A long terme, la voie verte devrait continuer à la hauteur du chemin de Mont-Tendre, tout droit sur le chemin des Epinettes et rejoindre la rue du Simplon, jusqu'à la gare. Des négociations avec les propriétaires fonciers doivent être menées ces prochaines années en vue de cette variante.

Pascal Amphoux (PA) propose aux participants de noter leurs idées et commentaires directement sur le plan.

- Un participant revient sur la question de la gestion centralisée des déchets. Il remarque que la Ville a acquis un camion électrique, qui fait moins de bruit et émet moins de pollution, ce qui, selon lui, change les bases de la discussion. Un autre participant insiste sur l'importance de la mise en évidence du contenu des discussions dans la synthèse.

PS approuve cette dernière remarque. EG explique que le projet tel que présenté propose des points de collecte centralisés dont les emplacements ont été identifiés avec les services de la Ville. Il rappelle aussi que le projet développé fonctionnera dans les deux cas (avec ou sans collecte centralisée). Il s'agit d'une décision politique sur laquelle la municipalité doit encore prendre position. PS ferme cette discussion en disant que le groupe d'accompagnement ne pourra pas avancer plus sur ce point ce soir.

- Une participante demande ce qu'il adviendra, dans le cadre du projet, des bacs à fleurs qui sont actuellement posés sur le chemin des Fleurettes. Ceux-ci servent à sécuriser les sorties de maisons et amènent un aspect convivial au quartier.

EG répond que la tranquillisation du trafic, dans le projet proposé, fonctionne grâce au fait que tous les éléments routiers sont enlevés. De plus, l'organisation des bandes équipées larges et les places de stationnement en quinconce sont aussi des éléments qui amplifient le ralentissement du trafic. Il ne sera donc pas nécessaire d'ajouter des éléments individuels qui agiront au détriment de l'ensemble du projet. Par contre, si les habitants le souhaitent, les placettes pourront accueillir des bacs à fleurs participatifs ou de petits plantages communautaires.

S'il y a une forte demande, d'autres places de stationnement pourraient encore être supprimées pour amplifier la tranquillisation du trafic. Marianne Baudat (MB) précise que les bacs à fleurs sur les placettes ne sont pas des éléments contraignant pour le projet et sa mise à l'enquête. Il sera aussi possible d'y repenser lors de l'atelier au printemps 2017. PA ajoute que ce sont typiquement des choses qui pourront être discutées après la mise à l'enquête.

- Un participant soulève la question des sorties de maisons. Il demande si elles pourraient être traitées différemment dans le but d'être sécurisées, et structurées à l'aide de pavage par exemple.

EG rappelle que c'est parfois le cas, mais que les entrées ne peuvent pas être traitées individuellement.

- Une autre participante demande si on pourrait être encore plus ambitieux dans la diminution du nombre de places de parc, dans une vision d'avenir d'un quartier qui se trouve à proximité d'une grande gare et qui est traversée par la voie verte ?

EG répond qu'une diminution de 16 % des places de parc est déjà ambitieuse.

- Un participant aimerait avoir plus de détails sur l'éclairage public.

EG explique que toutes les rues seront éclairées par des candélabres d'une hauteur de 4m50, répartis en quinconce pour avoir une meilleure répartition lumineuse. Sur les espaces publics majeurs tels que les deux places, l'éclairage sera un peu différent. Les détails seront définis en collaboration avec les services industriels (SIL), afin d'avoir un bon éclairage tout en évitant trop de pollution lumineuse.

- Une participante demande de quelle manière il est prévu de régler le problème de la pente et de l'accès au point de collecte des déchets dans le coude de Fontenay, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

EG explique le fonctionnement du haut du chemin de Fontenay : le point de collecte des déchets sera enterré et entouré par un garde-corps, accessible à niveau depuis le haut et par des escaliers depuis le bas. Les camions poubelles arrivent à faire la vidange depuis la rue avec un bras long.

La programmation des places sera affinée ensemble avec les habitants lors de l'atelier en printemps 2017. Un échange aura aussi lieu avec Mme Meyer, responsable des places de jeux à la Ville de Lausanne, concernant les possibles installations de jeux pour enfants.

- Un participant fait remarquer que l'implantation des arbres est prévue de manière déséquilibrée entre l'est et l'ouest du quartier.

EG précise que l'emplacement des arbres est choisi en fonction des bâtiments, jardins privés, gabarits et également des conduites. Il n'est donc pas possible de faire la même chose partout. La qualité de l'espace est meilleure et le potentiel d'usage est plus grand dans le projet discuté. PA ajoute que le caractère patrimonial des maisons du chemin des Fleurettes avec leurs avant-jardins est à conserver ainsi, sans y ajouter d'arborisation.

- Une participante remarque que les places de stationnement, situées sur le bas du chemin du Mont-Tendre sur le débouché du chemin des Fleurettes, sont trop proches de la place conviviale des Fleurettes, et qu'il faudrait donner plus de place aux enfants pour jouer dans la rue. Ces places obligeront par ailleurs les voitures à rouler plus près de la placette. Un participant propose d'ajouter un terrain de pétanque ou autre dans la partie est du quartier.

EG répond que les places de stationnement situées à côté de la place conviviale ne posent pas de problème de sécurité. Le projet est consensuel entre les demandes de la Ville et celles des

habitants. Il précise qu'il est toujours possible de supprimer davantage de places de stationnement mais fait référence au nombre important déjà supprimé et qu'une bonne répartition des places de stationnement est aussi importante pour le bon fonctionnement de l'espace public tel que projeté.

- Un participant demande si les pavés à l'entrée est du quartier ne seront pas utilisés comme place de parc provisoire ?

EG explique que la bordure de la route et le seuil vont guider les automobilistes sur la chaussée. Il serait aussi possible d'installer une série de bornes, mais ce type d'installation est dommageable pour la qualité de l'espace public. Dans le cas où il y ait vraiment trop de voitures qui stationnent à cet endroit, il est toujours possible de rajouter des bornes plus tard. Le trottoir sera avancé de 2-3m, ce qui tranquilliserait également le trafic.

Suite à une question d'un participant, EG explique que l'entrée de la garderie se trouve sur un terrain privé, raison pour laquelle il n'est pas possible de l'aménager dans le cadre du présent projet.

- Un participant demande ce qui sera fait pour les piétons sur la partie sud du chemin de Fontenay.

MB explique qu'une analyse du projet d'aménagement des espaces publics sous l'angle des personnes à mobilité réduite sera réalisée.

Suite à une question, EG précise que la signalisation est liée aux contraintes légales. Il y aura un changement du sens de circulation sur le chemin du Mont-Tendre, qui sera dès lors bidirectionnel uniquement sur la toute première partie à l'ouest, jusqu'au chemin du Mollendruz.

EG ajoute que la Ville a demandé une extension du mandat des concepteurs, qui devront étudier le carrefour Marc-Dufour / Fontenay et le croisement de la voie verte. Le carrefour Belle-Source / Marc-Dufour sera également remodelé, une étude parallèle est menée actuellement.

Identification sur le plan des espaces publics à travailler sous l'angle des usages lors de l'atelier du printemps 2017

PS précise la suite du processus. Un atelier aura lieu au printemps, pour affiner la programmation des places et espaces avec les habitants. Suite aux discussions entendues ce soir, les éléments identifiés pour discussion lors de cet atelier sont : les places, l'entrée est, la place conviviale sur Fleurettes, ainsi que les éléments de la bande structurante (arbres, bancs, etc.). PS demande si d'autres endroits ou éléments devraient être traités. Aucune demande complémentaire n'est formulée de la part des participants.

Divers

MB présente la suite du processus. Elle rappelle que le projet sera présenté à la délégation municipale Pôle Gare le 2 décembre prochain. La délégation municipale se positionnera alors sur le projet et les différents sujets qui y sont rattachés. Le projet d'aménagement des espaces publics sera ensuite envoyé au Canton pour un examen préalable. Une durée de trois mois est en principe nécessaire pour que le Canton effectue l'examen du dossier. Dans l'intervalle, le comité de projet se réunira (comprenant les services de la Ville, les concepteurs et le mandataire de la démarche participative). L'atelier du printemps permettra de travailler sur les usages et de tester la programmation de certains espaces.

Les concepteurs devront tenir compte des ajustements demandés par le Canton et par la délégation Pôle Gare, puis le projet sera mis à l'enquête publique. En parallèle à l'examen du

Canton, et après autorisation de la délégation Pôle Gare, la Ville pourra entrer en négociation avec les propriétaires fonciers pour les parties du projet dont la mise en œuvre dépend de parcelles privées, sachant que de toutes façons le projet est réalisable indépendamment de ces parcelles.

PS remercie les participants pour leur engagement et leurs contributions durant ces cinq soirées du groupe d'accompagnement. A ses yeux, le résultat du projet s'est enrichi grâce aux échanges ouverts entre les concepteurs et les habitants. Comme indiqué précédemment, les questions de programmation et d'usages seront encore traitées lors de l'atelier au printemps.

MB remercie les habitants au nom de la Ville, leur participation était extrêmement riche et précieuse. Elle est consciente du temps donné et de l'investissement des habitants. Elle exprime également un grand merci aux concepteurs qui ont toujours amené des réponses de projet aux questionnements des habitants, permettant ainsi de nombreuses itérations et un projet mûr au regard de la démarche participative. .

- Un participant demande si une démarche participative sera faite pour d'autres quartiers Sous-Gare ?

MB répond qu'une démarche participative est déjà en cours, mais à plus grande échelle et avec des techniques différentes. Dans le quartier directement adjacent à la gare (sud), une enquête est menée auprès des lausannois et des usagers du quartier et de la gare , afin d'identifier les enjeux et pratiques du quartier. Les résultats de l'enquête nourriront le cahier des charges du concours d'espaces publics qui sera organisé pour ce périmètre.

PS clôt la séance et invite les participants à l'apéritif.

Procès-verbal : LV

